ART-2026-59

MAIRIE de MONTHODON

(Indre-et-Loire)

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2026-59
Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'une exhumation administrative

Le Maire de Monthodon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de MONTHODON est exceptionnellement fermé mardi 03 novembre 2026 entre 8 heures et 12 heures en raison de travaux d'exhumation administrative s'inscrivant dans le cadre de travaux d'exhumation.

Article 2 : L'Entreprise PFG Pompes Funèbres Générales sise 7 rue Poterie – VENDOME (Loir-et-Cher) est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : En cas de cérémonie, l'entreprise est sommée d'interrompre tous travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Entreprise PFG Pompes Funèbres Générales
- Les services de police/gendarmerie
- La Préfecture d'Indre-et-Loire

Affiché en Mairie.

Site internet le 02 novembre 2026
Fait à Monthodon, le 02 novembre 2026

Le Maire,
Frédéric LAUGIS

MAIRIE de MONTHODON * (I.-&-L.) *